



**Conseil national  
de l'information statistique**

**Commission  
« Entreprises et stratégies de marché »**

Réunion du 30 mars 2023

**Fiche descriptive pour  
une demande d'avis d'opportunité**

**Enquête de fréquentation dans les hébergements  
collectifs touristiques**

## 1. Titre

Intitulé de l'enquête	Enquête de fréquentation dans les hébergements collectifs touristiques
-----------------------	--

## 2. Statut de l'enquête

Initiative	Enquête d'initiative nationale ou régionale
Contenu du questionnaire	Servant à répondre à un règlement européen

## 3. Champs de l'enquête

Unité statistique enquêtée	Établissement
Champ statistique couvert	<p>L'enquête concerne l'ensemble des hébergements collectifs touristiques suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• les hôtels touristiques (secteur « 5510Z » en NAF Rév 2) disposant d'au moins 5 chambres,</li><li>• les campings (« 5530Z ») disposant d'au moins 10 emplacements dont au moins un emplacement loué à la clientèle de tourisme-passage (ce qui exclut les campings à vocation exclusivement résidentielle),</li><li>• les AHCT (autres hébergements collectifs touristiques) (« 5520Z »), notamment les résidences de tourisme, les villages de vacances, les auberges collectives.</li></ul> <p>L'enquête ne porte que sur les hébergements ayant une vocation au moins partiellement touristique. Ainsi, elle exclut les hébergements ayant une vocation totalement sociale (« 5590Z »).</p>
Champ géographique	Le champ géographique de l'enquête est la France y compris les DROM (Guadeloupe, Martinique, Guyane , La Réunion, Mayotte).

## 4. Présentation de l'enquête

Titre du(es) questionnaire(s)	Fréquentation dans les hébergements collectifs touristiques
URL de consultation du questionnaire	<a href="https://www.insee.fr/fr/metadonnees/source/fichier/Questio_HTL_AHCT_metro_2022.pdf">https://www.insee.fr/fr/metadonnees/source/fichier/Questio_HTL_AHCT_metro_2022.pdf</a> (le questionnaire 2023 sera mis en ligne prochainement)
Objectifs	L'objectif de l'enquête est l'observation conjoncturelle de la fréquentation dans les hébergements collectifs par type d'hébergement et par type de zone. L'enquête s'intéresse

	<p>également à la structure de la clientèle notamment le pays de résidence des touristes (en France ou à l'étranger, en détaillant le pays ou la zone géographique). Les informations sont produites au plan national, régional, voire départemental. L'enquête est une des composantes du système d'information sur l'offre en matière d'hébergements. Elle permet de répondre au règlement Eurostat 692/2011 relatif aux statistiques du tourisme.</p>
Thèmes du (ou des) questionnaires	<p>Les thèmes du questionnaire sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les caractéristiques de l'établissement ;</li> <li>- les capacités d'accueil ;</li> <li>- l'occupation quotidienne des unités d'hébergement (chambres, emplacements, appartements, dortoirs) ;</li> <li>- les arrivées et nuitées selon le pays de résidence des touristes ;</li> <li>- la part de la clientèle professionnelle ;</li> <li>- le chiffre d'affaires.</li> </ul>
Historique	<p>L'interrogation des hébergements collectifs touristiques existe depuis les années 1980, avec tout d'abord une enquête réalisée auprès des hôtels et des campings depuis les années 1980 et des AHCT (autres hébergements collectifs touristiques) depuis 2010.</p> <p>Jusqu'en 2018 coexistaient 3 enquêtes selon le type d'hébergement : hôtel, camping ou AHCT. Depuis janvier 2019, l'enquête fusionne les 3 anciennes enquêtes. Les questionnaires ont été harmonisés mais différent peu des questionnaires précédents.</p>
Faits marquants précédentes éditions	<p>Les trois enquêtes selon le type d'hébergement (hôtel, camping ou AHCT) ont été fusionnées en janvier 2019.</p> <p>La méthode de redressement des données des hébergements non échantillonnés ou non répondants a été revue en 2019 pour les hôtels, en 2020 pour les AHCT et en 2021 pour les campings. Elle repose désormais sur un modèle économétrique.</p> <p>La méthode d'échantillonnage a été revue en 2023 pour les hôtels et le sera en 2024 pour les campings et AHCT.</p>
Concertation	<p>L'Insee réunit un comité de concertation des statistiques du tourisme (CCST), composé de représentants de l'institut, des services statistiques ministériels contribuant à la production de statistiques sur le tourisme, et des principaux acteurs nationaux du tourisme : DGE (Direction générale des entreprises) , Atout</p>

	France, fédérations professionnelles concernées et représentants des comités départementaux et régionaux du tourisme (ADN Tourisme).
Origine de la demande	L'enquête sert à répondre aux demandes : <ul style="list-style-type: none"> <li>• européenne : Règlement (UE) n°692/2011 du 6 juillet 2011, concernant les statistiques européennes sur le tourisme et abrogeant la directive 95/57/CE du Conseil ;</li> <li>• nationale : Direction générale des entreprises, Atout France ;</li> <li>• régionale : acteurs régionaux du tourisme.</li> </ul>
Place dans un dispositif statistique	L'enquête est menée en étroite coordination avec les acteurs nationaux et régionaux du tourisme, de façon à fédérer autant que possible, aussi bien au niveau national que régional, les initiatives en ce domaine, et à éviter toute redondance. Les sources administratives (fiscales) ou les enquêtes de la statistique publique (ESA) sur ce champ ne fournissent pas les données de fréquentation par établissement demandées dans le règlement européen mais seulement des données comptables par unité légale. Les autres enquêtes existantes au niveau national concernent l'aspect demande (dépenses touristiques). Il n'existe pas d'autre enquête portant sur l'offre.
Extensions géographiques	Cette enquête faisait l'objet jusqu'en 2022 de partenariats d'extensions d'enquête financées par les comités régionaux du Tourisme. La taille de l'échantillon ainsi augmentée permettait une diffusion sur des zonages infra-régionaux, voire infra-départementaux. A partir de 2023, il n'est plus prévu d'extensions d'échantillons.
Utilisateurs	Eurostat, Organisation mondiale du tourisme, OCDE, Insee, acteurs nationaux (Direction générale des entreprises, Atout France, ADN Tourisme) et régionaux du tourisme (comités régionaux et départementaux du tourisme).

## 5. Caractéristiques techniques

Périodicité de l'enquête	Mensuelle
Période de collecte	L'enquête est réalisée tous les mois de l'année. L'enquête concernant le mois m est ouverte à partir du 1er jour du mois

	<p>suivant le mois de collecte (mois m+1) jusqu'en fin de mois m+2 pour les hôtels et en début de mois m+3 pour les AHCT et les campings hors saison d'été. En raison de la diffusion des résultats pour l'ensemble de la saison d'été en novembre, les campings bénéficient de la possibilité de répondre jusqu'à fin octobre pour tous les mois d'été (avril - septembre).</p>
Mode de collecte	<p>Les réponses sont obtenues selon cinq modes de collecte, dont trois dématérialisés, fortement encouragés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• une saisie en ligne sur internet (via l'application Coltrane) ;</li> <li>• une réponse centralisée : fichier transmis par une enseigne, comportant le détail des informations pour chacun de ses établissements ;</li> <li>• un fichier établi par un logiciel de gestion et déposé par l'établissement sur le site R2D2 de dépôt de fichiers ;</li> <li>• un questionnaire papier, image du questionnaire en ligne ;</li> <li>• Une édition papier à partir du logiciel de gestion transmise par l'établissement le plus souvent par mail, éventuellement par fax ou voie postale.</li> </ul>
Comitologie	<p>Un comité de pilotage interne à l'Insee assure un pilotage stratégique des enquêtes de fréquentation. Il est animé par le responsable national Insee sur le tourisme.</p>
Contraintes pour l'enquêté	<p>En 2022, le temps médian de réponse déclaré est de l'ordre de 15 minutes.</p>
Coût de l'enquête	<p>Les moyens humains Insee (en ETP) sont évalués de la façon suivante début 2023 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• coûts de conception, suivi, exploitation et publication : 5 ETP d'agents de catégorie A , 4 ETP de catégorie B et 2 ETP de catégorie C ;</li> <li>• coûts de collecte en DR Insee (en ETP annualisés) : 65 ETP.</li> </ul> <p>Ces moyens sont amenés à baisser de 20 ETP à horizon de septembre 2025, en lien avec l'arrêt des extensions d'échantillons.</p> <p>Le budget correspondant à l'impression et l'envoi des documents d'enquête s'est élevé à 53 800 € en 2022.</p>
Organisme collecteur	Insee
Plan de sondage	L'échantillonnage se fait séparément pour les hôtels, les campings

et les AHCT.

La base de sondage est l'ensemble du fichier des hébergements du champ statistique couvert, géré et mis à jour par l'Insee.

L'échantillonnage est effectué selon un plan de sondage aléatoire simple stratifié. La stratification repose dans tous les cas sur un axe géographique (régions, aires touristiques) et la taille de l'hébergement. S'y ajoutent :

- pour les hôtel, la catégorie (classement en nombre d'étoiles), ainsi que la taille des hôtels en nombre de chambres, pour les plus grosses strates ;
- pour les campings, la catégorie regroupée (bas de gamme / haut de gamme) et la taille en nombre d'emplacements. Le tirage est exhaustif dans quelques régions de petite taille (seuil fixé à 150 campings) ;
- pour les AHCT, le type d'hébergement (résidence de tourisme / village-vacances/autre), et la taille en nombre de places-lits. Ici aussi le tirage est exhaustif dans quelques régions en raison de leur faible nombre d'AHCT.

En 2023, la méthode de sondage a été aménagée pour les hôtels, en lien avec la baisse de la taille de l'échantillon (cf. partie suivante), afin d'optimiser les allocations en respectant une précision minimale. L'échantillon a été reconduit pour les campings et AHCT, mais la méthode de sondage sera également adaptée à partir de 2024.

Taille de l'échantillon	2023 : 18100 2024 (estimé) : 15 600 2025 (estimé) : 14 900
-------------------------	--

## 6. Service(s) producteur(s)

Service producteur principal	Institut national de la statistique et des études économiques (Insee)
Autres services producteurs	
Partenariat	Aucun
Date prévisionnelle de la première publication	Diffusion des résultats provisoires de janvier 2024 début mars 2024.  Publication conjoncturelle concernant le 1er trimestre 2024 début mai 2024 (Infos Rapides).